



A R R E T E

**Portant autorisation d'occupation d'une terrasse
Au Front de Mer à Royan**

SERVICE PATRIMOINE

A. Patr. n° 11. 0695

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu le règlement d'occupation de l'espace du Front de Mer à ROYAN,

Vu la demande présentée par la SARL RESTAURANT LE PORTIQUE, représentée par son gérant Monsieur Bernard COTREAU, pour l'établissement « RESTAURANT LE PORTIQUE »,

Considérant que la SARL RESTAURANT LE PORTIQUE est régulièrement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saintes sous le numéro 350 894 101,

Considérant que la SARL RESTAURANT LE PORTIQUE a justifié du fait qu'elle est titulaire d'un titre d'occupation d'un fonds privé sur le Front de Mer,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

La SARL RESTAURANT LE PORTIQUE est autorisée à occuper une terrasse sise Front de Mer au droit du n° 7, telle qu'elle figure en jaune sur le plan ci-annexé, à l'usage exclusif de commerce suivant : Restauration, bar, pizzeria, crêperie, glaces, production de spectacles vivants, étant précisé que l'exploitation d'un débit de boissons sur cette terrasse est exclue des présentes.

ARTICLE 2 :

La présente autorisation est délivrée pour une durée qui commencera à courir le 07 juin 2011 pour se terminer le 06 juin 2012 moyennant une redevance de **11.550,47 €** ainsi calculée : **127,70 €/m²**.

Le montant de la redevance sera payé au plus tard le 15 Juillet et le 16 Août en deux termes égaux.

ARTICLE 3 :

Toute demande de renouvellement devra être formulée deux mois avant le terme de la présente autorisation.

ARTICLE 4 :

La SARL RESTAURANT LE PORTIQUE, cosignataire aux présentes, reconnaît avoir pris connaissance des dispositions réglementant l'espace du Front de Mer dont il a reçu copie ce jour.

Aucune reconduction tacite ne sera accordée.

Fait à ROYAN, Le 03 mai 2011

Pour la SARL RESTAURANT LE PORTIQUE,
« Lu et Approuvé »,
Bernard COTREAU

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 19 mai 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD

MISE EN LIGNE LE 16-04-2024

